

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, tenue au 91 chemin des Fondateurs, le 4^e jour du mois de juillet 2016, à dix-neuf heures, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, et à laquelle séance sont présents : Les conseillères mesdames Suzanne Beaudin, Hélène Cummings et Ève Darmana et les conseillers messieurs Jacques Bissonnette, Marc Perras et Samuel Simoneau formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de monsieur le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUILLET 2016

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Constatation du quorum et ouverture de la séance ordinaire
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2016
- 1.5 Acceptation des comptes à payer
- 1.6 Demande d'appui du syndicat des travailleurs et travailleuses des postes concernant l'examen public sur l'avenir de Postes Canada
- 1.7 Information se rapportant à l'administration

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Information se rapportant à la sécurité publique

3. VOIRIE ET TRANSPORTS

- 3.1 Résultat ouverture de soumission traitement de surface 2016
- 3.2 Achat de 20 ballots de chlorure de calcium supplémentaires pour un montant total de 11 247 \$ plus les taxes applicables
- 3.3 Information se rapportant à la voirie et aux transports

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Information se rapportant à l'hygiène du milieu

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Adoption du second projet de règlement OMNIBUS numéro 651 visant la modification des règlements no. 2013-101, 2013-103 et 384 de la Municipalité de La Minerve afin de permettre les suivantes :
« Harmoniser les frais prévus pour une dérogation mineure, l'ajustement des normes sur les roulottes lors de l'occupation et de l'entreposage, la modification des normes sur l'abattage d'arbres et les coupes forestières, la précision des normes sur les quais, la préparation d'un certificat de localisation, l'ajustement des normes touchant les matériaux de revêtement extérieur, l'autorisation de cabane à sucre artisanale ainsi que de poules sur des terrains résidentiels »
- 5.2 Demande de dérogation mineure pour le 123, chemin des Mauves
- 5.3 Demande de dérogation mineure pour le 10 195, chemin Chadrofer
- 5.4 Demande de dérogation mineure pour le 404, chemin des Pionniers
- 5.5 Demande de dérogation mineure pour le 26, chemin Paul-Grégoire
- 5.6 Avis de motion Règlement numéro 652 relatif au remplacement de puisards

5.7 Information se rapportant à l'urbanisme et à la mise en valeur du territoire

6. LOISIRS ET CULTURE

6.1 Accueil du jardin des célébrations pour la tour d'observation

6.2 Information se rapportant aux loisirs et à la culture

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

1. ADMINISTRATION

(1.1)

2016.07.144 CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance ordinaire du 4 juillet 2016 soit ouverte.

ADOPTÉE

(1.2)

2016.07.145 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 juillet 2016 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(1.3)

2016.07.146 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 JUIN 2016

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Ève Darmana
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 juin 2016.

ADOPTÉE

(1.4)

2016.07.147 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUIN 2016

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juin 2016

ADOPTÉE

(1.5)
2016.07.148 ACCEPTATION DES COMPTES À PAYER

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'approuver le paiement des comptes pour un montant total de 282 597.24 \$,
détaillé comme suit :

Administration générale	81 751.88
Sécurité publique	10 485.73
Voirie municipale	49 292.43
Hygiène du milieu	87 163.23
Urbanisme et mise en valeur du territoire	10 825.74
Loisirs & Culture	13 810.13
Immobilisation	29 268.10
TOTAL:	282 597.24

ADOPTÉE

(1.6)
2016.07.149 DEMANDE D'APPUI DU SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES CONCERNANT L'EXAMEN PUBLIC SUR L'AVENIR DE POSTES CANADA

CONSIDÉRANT qu'en décembre 2013, Postes Canada a annoncé des compressions draconiennes au service postal, y compris l'élimination de la livraison à domicile du courrier;

CONSIDÉRANT que les compressions ont suscité un énorme tollé au sein de la population et soulevé l'opposition de la plupart des partis fédéraux, y compris le Parti libéral, qui a promu, s'il était porté au pouvoir, de suspendre les compressions imposées au service de livraison du courrier et de mener un examen de Postes Canada;

CONSIDÉRANT que les compressions au service de livraison ont pris fin et que le gouvernement libéral a lancé l'examen de Postes Canada en mettant sur pied un groupe de travail indépendant qui recueille des renseignements auprès de la population, mène des recherches et collecte des faits pertinents et rédigera, en septembre prochain, un document de travail faisant état des options viables en ce qui concerne le service postal canadien;

CONSIDÉRANT qu'à l'automne 2016, un comité parlementaire consultera les Canadiennes et les Canadiens sur les options formulées dans le document du groupe de travail et présentera des recommandations au gouvernement sur l'avenir de Postes Canada;

CONSIDÉRANT qu'il est essentiel que le groupe de travail et le comité parlementaire entendent nos points de vue sur les questions clés, dont offrir des services bancaires, « verdir » Postes Canada, rétablir le service de livraison à domicile, maintenir un service de livraison quotidien et créer des services destinés à aider les personnes ayant des incapacités et à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées aussi longtemps que possible;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
Et RÉSOLU par les conseillers présents :

D'appuyer le syndicat des travailleurs et travailleuses des postes concernant l'examen public sur l'avenir de Postes Canada.

Note : Le conseiller Marc Perras est en désaccord avec cette demande d'appui.

ADOPTÉE

(1.7) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'ADMINISTRATION**

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

(2.1) **INFORMATION SE RAPPORTANT À LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

3. VOIRIE ET TRANSPORTS

(3.1)

2016.07.150

Modifiée par 2016.09.188

RÉSULTAT OUVERTURE DE SOUMISSION TRAITEMENT DE SURFACE 2016

CONSIDÉRANT qu'à la date limite pour recevoir les soumissions, soit le 16 juin à 14 h, deux (2) soumissions ont été reçues :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT (\$) (avant taxes) Chemin des Pionniers 1^{re} couche	MONTANT (\$) (avant taxes) Chemin des Grandes-Côtes 2^e couche
Entreprises Bourget inc. (Les)	13.89 \$ / m ²	2.77 \$ / m ²
Franroc, Division de Sintra inc.	14.85 \$ / m ²	4.10 \$ / m ²

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Bourget inc. est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la soumission de Les Entreprises Bourget inc. pour le traitement de surface 2016 au montant de 13.89 \$ / m² pour le chemin des Pionniers et de 2.77 \$ / m² pour le chemin des Grandes-Côtes, selon l'appel d'offres.

ADOPTÉE

(3.2)

2016.07.151

ACHAT DE 20 BALLOTS DE CHLORURE DE CALCIUM SUPPLÉMENTAIRES POUR UN MONTANT TOTAL DE 11 247 \$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire l'acquisition de ballots de chlorure de calcium supplémentaires;

CONSIDÉRANT que Les Entreprises Somavrac C.C. était le plus bas soumissionnaire lors de l'ouverture des soumissions le 22 avril dernier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Samuel Simoneau
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

De procéder à l'achat de 20 ballots supplémentaires de chlorure de calcium en flocons au montant de 562.35 \$ / ballot pour un total de 11 247 \$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

(3.3) **INFORMATION SE RAPPORTANT À LA VOIRIE ET AUX TRANSPORTS**

4. HYGIÈNE DU MILIEU

(4.1) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'HYGIÈNE DU MILIEU**

5. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

(5.1)

2016.07.152

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT OMNIBUS NUMÉRO 651 VISANT LA MODIFICATION DES RÈGLEMENTS NO. 2013-101, 2013-103 ET 384 DE LA MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE AFIN DE PERMETTRE LES SUIVANTES : « HARMONISER LES FRAIS PRÉVUS POUR UNE DÉROGATION MINEURE, L'AJUSTEMENT DES NORMES SUR LES ROULOTTES LORS DE L'OCCUPATION ET DE L'ENTREPOSAGE, LA MODIFICATION DES NORMES SUR L'ABATTAGE D'ARBRES ET LES COUPES FORESTIÈRES, LA PRÉCISION DES NORMES SUR LES QUAIS, LA PRÉPARATION D'UN CERTIFICAT DE LOCALISATION, L'AJUSTEMENT DES NORMES TOUCHANT LES MATÉRIAUX DE REVÊTEMENT EXTÉRIEUR, L'AUTORISATION DE CABANE À SUCRE ARTISANALE AINSI QUE DE POULES SUR DES TERRAINS RÉSIDENTIELS »

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur l'application des règlements d'urbanisme no. 2013-101 et le Règlement de zonage no. 2013-103 de la Municipalité de La Minerve sont entrés en vigueur le 29 août 2013, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1)*.

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les dérogations mineures no. 384 de la Municipalité de La Minerve est entré en vigueur le 14 décembre 2001, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q, chapitre A-19.1)*.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite mettre au même endroit l'ensemble des frais applicables, dont ceux prévus pour une demande de dérogation mineure.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite offrir la possibilité aux autoconstructeurs ainsi qu'aux visiteurs, d'occuper temporairement une roulotte ou une tente selon le cas, sur un terrain qui n'est pas sur un terrain de camping.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite préciser ses normes liées à l'entreposage d'une roulotte sur un terrain résidentiel.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite autoriser à un particulier, la coupe de 40 cordes de bois annuellement pour des fins privées (coupe forestière domestique).

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite exiger la préparation d'un certificat de localisation d'un

bâtiment principal dès l'érection de la charpente du bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Minerve souhaite préciser davantage les normes de construction des quais et assujettir ce type de construction à un certificat d'autorisation plutôt à un permis de construction.

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées sont conformes aux grandes orientations d'aménagement contenues dans le plan d'urbanisme.

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement fut préalablement donné lors de la séance du 4 avril 2016.

EN CONSÉQUENCE, le conseil municipal statue et décrète ce qui suit :

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

D'adopter le second projet de règlement omnibus numéro 651 visant la modification des Règlements no. 2013-101, 2013-103 et 384 de la Municipalité de La Minerve afin de permettre les suivantes : « Harmoniser les frais prévus pour une dérogation mineure, l'ajustement des normes sur les roulottes lors de l'occupation et de l'entreposage, la modification des normes sur l'abattage d'arbres et les coupes forestières, la précision des normes sur les quais, la préparation d'un certificat de localisation, l'ajustement des normes touchant les matériaux de revêtement extérieur, l'autorisation de cabane à sucre artisanale ainsi que de poules sur des terrains résidentiels ».

Que le second projet de règlement omnibus numéro 651 visant la modification des Règlements no. 2013-101, 2013-103 et 384 de la Municipalité de La Minerve afin de permettre les suivantes : « Harmoniser les frais prévus pour une dérogation mineure, l'ajustement des normes sur les roulottes lors de l'occupation et de l'entreposage, la modification des normes sur l'abattage d'arbres et les coupes forestières, la précision des normes sur les quais, la préparation d'un certificat de localisation, l'ajustement des normes touchant les matériaux de revêtement extérieur, l'autorisation de cabane à sucre artisanale ainsi que de poules sur des terrains résidentiels » soit joint aux présentes pour en faire partie intégrante comme si au long reproduit.

Le texte intégral du second projet de règlement omnibus numéro 651 visant la modification des Règlements no. 2013-101, 2013-103 et 384 de la Municipalité de La Minerve afin de permettre les suivantes : « Harmoniser les frais prévus pour une dérogation mineure, l'ajustement des normes sur les roulottes lors de l'occupation et de l'entreposage, la modification des normes sur l'abattage d'arbres et les coupes forestières, la précision des normes sur les quais, la préparation d'un certificat de localisation, l'ajustement des normes touchant les matériaux de revêtement extérieur, l'autorisation de cabane à sucre artisanale ainsi que de poules sur des terrains résidentiels » est reproduit au livre des règlements.

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter le second projet de règlement omnibus numéro 651.

Jean-Pierre Monette
Maire

Suzanne Sauriol
Directrice générale, secrétaire-trésorière

ADOPTÉE

(5.2)
2016.07.153

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 123, CHEMIN DES MAUVES

Le conseiller Samuel Simoneau invite les gens à se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant du 123, chemin des Mauves sur le lot 5 264 373 à 3.17 mètres alors que la réglementation demande un minimum de 5 mètres.

D'autoriser également la construction d'un garage en cour avant dans le prolongement des murs latéraux du bâtiment principal alors que la réglementation ne le permet pas.

ADOPTÉE

(5.3)
2016.07.154

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 10 195, CHEMIN CHADROFER

Le conseiller Samuel Simoneau invite les gens à se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser l'implantation du bâtiment principal du 10 195, chemin Chadrofer, sur le lot 5 071 223 à 15.71 mètres et plus de la ligne des hautes eaux alors que la réglementation demande un minimum de 20 mètres.

ADOPTÉE

(5.4)
2016.07.155

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 404, CHEMIN DES PIONNIERS

Le conseiller Samuel Simoneau invite les gens à se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la construction d'une chambre au 404, chemin des Pionniers sur le lot 5 263 901 à 6.83 mètres de la rue alors que la réglementation demande un minimum de 15 mètres.

ADOPTÉE

(5.5)
2016.07.156

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 26, CHEMIN PAUL-GRÉGOIRE

NOTE : Le conseiller Marc Perras se retire.

Le conseiller Samuel Simoneau invite les gens à se faire entendre sur le sujet.

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Samuel Simoneau
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU par les conseillers présents :

D'autoriser la construction d'une remise au 26, chemin Paul-Grégoire sur le lot 5 263 732 d'une superficie de 55.74 mètres carrés alors que la réglementation permet un maximum de 30 mètres carrés.

ADOPTÉE

(5.6) **AVIS DE MOTION RÈGLEMENT NUMÉRO 652 RELATIF AU REMPLACEMENT DE PUISARDS**

Le conseiller Samuel Simoneau donne avis de motion que lors d'une prochaine séance du conseil sera présenté le Règlement numéro 652 relatif au remplacement de puisards.

Et dispense de lecture, tous les membres ayant reçu une copie du règlement.

ADOPTÉE

(5.7) **INFORMATION SE RAPPORTANT À L'URBANISME ET À LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

6. LOISIRS ET CULTURE

(6.1)
2016.07.157

ACCUEIL DU JARDIN DES CÉLÉBRATIONS POUR LA TOUR D'OBSERVATION

CONSIDÉRANT la participation de monsieur André Paradis au concours accueil du jardin des célébrations;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite accueillir le jardin des célébrations pour le nouveau parc belvédère avec tour d'observation;

CONSIDÉRANT que l'école primaire La Relève prendra part à la plantation avec le Service de la voirie;

CONSIDÉRANT que ce projet sera la propriété de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que l'accès sera public et gratuit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Hélène Cummings
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité s'engage à faire tout le protocole nécessaire entourant cette célébration qui sera un honneur pour notre communauté.

ADOPTÉE

(6.2) **INFORMATION SE RAPPORTANT AUX LOISIRS ET À LA CULTURE**

7. VARIA

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

9. LEVÉE DE LA SÉANCE
2016.07.158

Il est PROPOSÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
APPUYÉ par la conseillère Suzanne Beaudin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Que la séance soit levée à 21 h 10.

ADOPTÉE

Jean Pierre Monette
Maire

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Je soussignée certifie que la Municipalité possède les fonds nécessaires pour effectuer les dépenses aux résolutions suivantes : 2016.07.148, 2016.07.150, 2016.07.151.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière